

# LA GREVE DES MINEURS BORAINS DE 1912 (1)

par

Alain JOURET

Licencié en histoire

---

## INTRODUCTION

La grève que nous nous proposons d'étudier mérite de retenir l'attention pour plusieurs motifs.

Avec celle de 1897, la grève de 1912 est considérée, souligne Jean Puissant, comme l'une des deux grandes grèves sociales du Borinage que l'on peut apparenter à celles de la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle (2).

Survenant si tard, à la veille du premier conflit mondial, ce phénomène sort d'autant plus de l'ordinaire que son mobile apparaît comme particulièrement dérisoire : c'est à la suite de la décision des patrons charbonniers du Borinage de régler les salaires des mineurs, non plus tous les samedis comme auparavant, mais tous les quinze jours, que le conflit éclata.

De surcroît, il semble que ce soit la seule grève belge qui provoqua autant d'interventions officielles auprès des industriels : les Con-

(1) Cette grève de janvier-février 1912 a constitué le thème de notre mémoire de licence en Histoire à l'Université catholique de Louvain : *La grève des mineurs borains en 1912. Approche historique*, 1978.

Nous tenons ici à témoigner toute notre gratitude à Monsieur le Chanoine R. Aubert pour les suggestions et pour l'aide qu'il nous a si généreusement accordée et à remercier Monsieur J.P. Hendrickx pour ses précieux conseils ainsi que toutes les personnes qui, sans compter, nous apportèrent leur appui.

(2) J. PUISSANT, *La structuration politique du mouvement ouvrier dans le Borinage*, thèse de doctorat présentée à l'U.L.B., dactylographiée, t. I, Bruxelles, 1974, p. 241. Ce travail doit faire l'objet d'une prochaine publication.

seils de l'Industrie et du Travail, la Députation permanente, le Conseil Provincial et le gouverneur du Hainaut, ainsi que les députés de l'arrondissement de Mons, la Chambre des Représentants elle-même, les délégués des syndicats des mineurs socialistes et chrétiens, le ministre de l'Industrie et du Travail, Armand Hubert, et le chef du cabinet, Charles de Broqueville, firent diverses démarches auprès des industriels dans le but d'arriver à un règlement du conflit.

Cependant, l'Association Houillère du Couchant de Mons refusa de céder devant les exigences ouvrières pendant un mois et demi, les ouvriers mineurs adoptant de leur côté la même attitude intransigeante. Les deux parties restèrent sur leurs positions jusqu'au bout, une légère modification de loi venant finalement régler le litige.

Malgré tous ses caractères peu communs, cette grève n'a jamais fait l'objet d'une étude historique; tout au plus, quelques auteurs y font-ils occasionnellement allusion pour souligner à juste titre son caractère particulier.

Les sources auxquelles nous pûmes accéder prirent donc une importance toute particulière.

#### ETAT DES SOURCES

Grâce au directeur-gérant de la Société Anonyme des Charbonnages du Borinage, Monsieur Verdonck (3), nous avons eu la possibilité d'accéder aux archives de l'Association Houillère du Couchant de Mons (4). Celles-ci sont toujours conservées au siège de l'institution, à Mons. La liquidation de cette association, décidée en 1965, est commencée depuis le mois de janvier 1978. Le sort des archives n'est pas encore réglé mais il est néanmoins probable qu'elles seront, d'ici peu, versées aux Archives de l'Etat, à Mons. Il s'agit surtout des cahiers des procès-verbaux des assemblées.

Monsieur Danhier possède chez lui, à Dour, des documents de son père, Alfred Danhier. Aucune pièce correspondant à notre sujet ne figure malheureusement dans ce fonds.

Monsieur le Juge Delporte conserve à son domicile, à Dour, des archives de son grand-père, le député Victor Delporte — en particu-

(3) Monsieur Albert Verdonck, né à Enghien le 17 mars 1908, est décédé inopinément ce 1er mars 1979.

(4) Dans nos références, nous utilisons le sigle "A.A.H.C.M."

lier des pièces susceptibles de contribuer à la rédaction d'une biographie du député catholique —, et il nous a autorisé à consulter ces documents.

Pour la rédaction de sa thèse de doctorat, Monsieur Jean Puissant avait eu accès aux archives de la Centrale des Mineurs, à Hornu; déjà à l'époque, les cahiers des procès-verbaux étaient les seuls documents encore disponibles mais, depuis lors, la situation s'est encore aggravée : les locaux ont dû être évacués de leur contenu pour faire place à la Mutuelle socialiste et les archives ont continué à être dispersées; actuellement, il ne resterait plus que deux ou trois cahiers de procès-verbaux pour la période antérieure à la guerre 1914-1918.

Les archives de la Fédération Socialiste du Borinage, microfilmées, peuvent être consultées aux Archives générales du Royaume. Malheureusement, leur examen ne nous permit que de regretter l'absence de documents susceptibles de nous aider dans notre travail (5). Ces lacunes sont partiellement comblées par les insertions que fait *L'Avenir du Borinage et de l'arrondissement de Mons* (6) : le journal socialiste glisse des comptes rendus et, parfois même, semble-t-il, imprime *in extenso* les procès-verbaux de certaines séances de la Fédération des Syndicats des mineurs du Borinage et de la Fédération Socialiste du Borinage.

Les archives du Gouvernement Provincial, quant à elles, ont été détruites lors des bombardements que subit la ville de Mons en 1940.

Il aurait été souhaitable de consulter les dossiers du ministère de l'Industrie et du Travail de l'époque mais, outre le fait que la plupart des documents antérieurs à 1914 n'ont pas été conservés, le ministère de l'Emploi et du Travail ne met qu'exceptionnellement ses archives à la disposition des historiens.

Les Archives générales du Royaume (7) possèdent les papiers de Charles de Broqueville, qui auraient probablement donné des indications précieuses au sujet de la grève que nous étudions : Charles de Broqueville joua en effet un rôle important lors de ce conflit social. La consultation de l'inventaire consacré à ce fonds n'a cependant

(5) Jean Puissant a dressé l'inventaire des documents fixés sur ces microfilms : voir J. PUISSANT, "La Fédération Socialiste Républicaine du Borinage, 1919-1939, Etudes d'archives", *Res publica*, X, 1968, 4, pp. 668-670.

(6) Dans nos références, c'est le sigle "A.B." qui est utilisé pour désigner ce journal.

(7) Nous avons consulté, sans grands résultats, les papiers de Paul Hymans ainsi que ceux des ministres Schollaert et Helleputte.

révélé aucun titre qui permette de le penser avec certitude. Quoi qu'il en soit, l'examen des pièces appartenant à ce fonds est momentanément interdit.

Enfin, un dossier consacré aux grèves dans le bassin de Mons de 1902 à 1922 est disponible dans le fonds de la Première Inspection Générale des Mines, à Mons. Ce dossier, le numéro 308, ne comportait cependant, en ce qui concerne notre sujet, qu'un exemplaire de la première brochure, *Historique de la grève du Borinage*, éditée par l'Association Houillère du Couchant de Mons, que l'on peut facilement se procurer par ailleurs.

Les Archives de l'Etat, à Mons, possèdent, par contre, divers documents qui purent contribuer à la rédaction de notre mémoire.

Les archives de la Société civile des Usines et Mines de houille du Grand-Hornu, les seules disponibles actuellement — les archives des autres charbonnages borains sont en cours de classement — nous donnèrent des renseignements de nature économique surtout.

Deux portefeuilles contenant des documents du député Victor Delporte nous ont également aidés dans notre travail (8).

Enfin, l'examen des archives des communes de Wasmes, de Jemappes, de Cuesmes et de Boussu, déposées aux Archives de l'Etat, ne permit que de déplorer l'absence de pièces utiles pour notre sujet d'étude. Ces communes ont cependant conservé, dans leurs locaux, un certain nombre de dossiers. Ainsi, les services de l'administration communale de Boussu purent nous communiquer un dossier, "Troubles. Grèves", comportant diverses pièces concernant la grève de 1912. Les maisons communales de Quaregnon, de Dour et de Frameries purent également nous fournir des documents correspondant à notre sujet. Soulignons ici que les archives de la commune de Frameries sont rendues particulièrement intéressantes par le fait que le bourgmestre de l'époque, Désiré Maroille, était un "faisant fonction" socialiste.

Une dernière remarque s'impose à propos de ces archives communales. Suite aux fusions de communes, plusieurs maisons communales sont actuellement abandonnées et seules les archives administrative-

(8) Les papiers de Fulgence Masson, peu nombreux, ne purent nous être d'aucune utilité. La consultation du fonds consacré à Michel Levie, ministre des finances en 1912, a été peu fructueuse. Même dans sa correspondance avec des hommes comme Jules Destrée, Victor Delporte, Charles de Broqueville, aucune allusion n'est faite à la grève.

ment utiles ont été centralisées dans les bâtiments de la nouvelle entité. Il est donc à craindre que les documents délaissés dans des locaux désaffectés ne soient perdus à plus ou moins long terme. C'est ce qui est déjà arrivé à l'ancienne commune de Blaugies : les archives d'avant 1940 viennent d'être en grande partie détruites.

Des sources imprimées purent également contribuer à la rédaction de notre mémoire. Il s'agit surtout de deux brochures éditées par l'Association Houillère du Couchant de Mons : un *Historique de la grève* de 24 pages, et son *Complément* de 12 pages. Ce sont essentiellement des recueils de documents officiels. Leur authenticité ne doit pas être mise en doute : la presse en donne également connaissance au cours de la grève et la confrontation des différentes sources ne révèle aucune divergence.

Il est encore nécessaire d'insister sur l'intérêt des *Souvenirs* d'Achille Delattre, un leader socialiste qui évoque les événements qu'il a vécus. Certes, il ne consacre que quelques lignes à la grève des mineurs de 1912, mais il donne, par ailleurs, une foule de renseignements sur les mouvements sociaux et la vie du socialisme dans le Borinage (9).

Tout compte fait, la presse fut, comme toujours dans une étude de ce genre, notre principale source. Nous avons dépouillé les quotidiens de la région de Mons, de Charleroi ainsi que ceux de la capitale.

## L'ENJEU DE LA GREVE

Le 5 juin 1911, le Sénat votait la loi sur les pensions des ouvriers mineurs; celle-ci assurait aux houilleurs âgés de plus de 60 ans, ou de 55 ans en cas d'invalidité, une pension annuelle de 360 francs. Le fonds des pensions devait se constituer au moyen d'une triple contribution : celle de l'Etat, celle de l'entreprise et celle de l'ouvrier. Les retenues sur les salaires des ouvriers devaient être opérées par l'entreprise elle-même, qui était également tenue de constituer une caisse de prévoyance; celle-ci servirait d'intermédiaire pour assurer les ouvriers à la Caisse générale de retraite.

(9) A. DELATTRE, *Souvenirs*, Cuesmes, 1957.

Les versements des ouvriers se divisaient en trois catégories :

- a) 18 francs pour les ouvriers âgés de moins de 21 ans;
- b) 24 francs pour ceux de 21 à 30 ans;
- c) 30 francs pour ceux de plus de 30 ans (10).

Dès la parution de cette loi, l'Association Houillère du Couchant de Mons (11) confia à l'Association des Directeurs des Travaux (12) l'examen de la question. L'étude qui fut réalisée soulignait tout d'abord le caractère original du mode de règlement des salaires des mineurs borains : partout en Belgique, les salaires des ouvriers de la grande industrie étaient payés à la quinzaine; seuls les mineurs borains faisaient exception à cette règle en recevant leur argent chaque samedi. L'Association des Directeurs des Travaux insista ensuite sur un problème consécutif à cet état de fait. Les retenues exigées par la loi s'effectuant chaque semaine, les bases des calculs étaient 0,3461 pour l'ouvrier de 18 à 20 ans, 0,4615 pour celui de 21 à 29 ans et de 0,5769 pour celui de 30 ans et plus. Au contraire, les retenues effectuées par quinzaine, les chiffres se simplifiaient et devenaient 0,75, 1 et 1,25 (13). C'est pourquoi, l'Association Houillère du Couchant de Mons estima que, les feuilles de salaire étant des pièces comptables très importantes, il était indispensable d'adopter le mode de paiement prêtant le moins aux erreurs, c'est-à-dire par quinzaine. Par ailleurs, il lui parut souhaitable que les Caisses de Prévoyance du pays fussent dotées du même statut et qu'elles servissent de la même façon d'intermédiaire à la Caisse de Retraite.

Le système qui fut finalement choisi fut celui du paiement des salaires à jours fixes : le 7 et le 22 de chaque mois. La durée du pré-

(10) *Le Moniteur belge, journal officiel, Staatsblad*, vendredi 9.6.1911, pp. 3197-3199; *Historique de la grève du Borinage*, brochure publiée par l'Association Houillère du Couchant de Mons, à Mons, le 10 février 1912, p. 1.

(11) Il s'agit d'un syndicat industriel qui poursuivait la défense des intérêts économiques des charbonnages du Borinage. A propos de sa composition en 1912, voir notre mémoire, pp. 20-23.

(12) Elle était composée des directeurs des travaux de tous les charbonnages du Couchant de Mons, qui étudiaient les questions techniques qui lui sont confiées par l'Association Houillère.

(13) *Historique...*, pp. 2-6; *L'Etoile Belge*, vendredi 29.12.1911, p. 5, col. 3 et 4 : "Le paiement des salaires des ouvriers mineurs".

avis fut portée à quinzaine, ce qui était d'ailleurs la règle dans la moitié environ des charbonnages du bassin (14).

Le 15 décembre 1911, les statuts étaient approuvés par arrêté royal (15). L'Association Houillère, après avoir fait connaître officiellement son projet aux ouvriers (dès la fin du mois de novembre), fit afficher le nouveau règlement dans tous les charbonnages : il entrerait en vigueur le 1er janvier 1912 (16).

### LES PRODROMES DE LA GREVE

Dès que la nouvelle du projet patronal lui parvient, Alfred Labbé (17), secrétaire permanent de la Fédération des Syndicats des mineurs du Borinage, écrit dans l'organe socialiste régional, *L'Avenir du Borinage*, qu'un tel changement ne peut être accepté (18). Alphonse Brenez (19), président du syndicat de Hornu, parle, quant à lui, dès le 3 décembre, de l'éventualité d'une grève (20) et il convoque, le premier, les membres de son syndicat : une "amende réglementaire sanctionnera" les absents.

Les jours suivants, le journal socialiste développe longuement les arguments favorables au maintien du mode de paiement traditionnel des salaires et mène une véritable campagne contre la décision de l'association industrielle : en effet, il faut attendre le 8 décembre

(14) A.A.H.C.M., *Bulletin de l'Association Houillère du Couchant de Mons*, annexe I, p. 95; *Historique ...*, pp. 3-6.

(15) *Le Moniteur belge, journal officiel. Staatsblad*, vendredi 22.12.1911, pp. 7851-7855.

(16) A.A.H.C.M., *Registre des Procès-Verbaux des assemblées du 5 janvier 1897 au 30 décembre 1915*, assemblée du 8.12.1911.

(17) Alfred Labbé, né en août 1871, mort le 26 novembre 1919, à Hornu. Ouvrier mineur et militant socialiste, il collabore avec Louis Pépin, en 1890 et 1894 notamment pour la formation d'une Jeune Garde, à Hornu. Il devient conseiller communal de Hornu, le 20 octobre 1907. Il avait été choisi comme secrétaire permanent de la Fédération des Syndicats des mineurs du Borinage lors de la création de ce poste, en 1909.

(18) *A.B.*, vendredi 1.12.1911, p. 1, col. 1 et 2 : A. LABBE, "Le paiement des salaires dans les charbonnages".

(19) Alphonse Brenez, né à Hornu le 7 novembre 1862, mort le 14 février 1933, à Hornu. Il fonde en 1892 le syndicat et la coopérative de Hornu. Député socialiste de 1894 à 1929.

(20) *A.B.*, dimanche 3.12.1911, p. 1, col. 3 et 4 : A. BRENEZ, "Dans les mines".

pour que le comité de la fédération des mineurs entende effectivement quelques délégués de syndicats locaux, qui affirment, seulement alors, que les ouvriers sont hostiles au projet du groupement patronal. Ce n'est que lors de cette rencontre que l'on décide de réunir les délégués des syndicats en une assemblée plénière fixée pour le 17. A ce moment, la mobilisation est bien amorcée; dans son *Historique*, l'Association Houillère du Couchant de Mons note que ce n'est qu'après cette assemblée que les mineurs vinrent en masse signer les registres de réclamations mis à leur disposition dans les locaux des charbonnages (21). C'est à l'issue de l'assemblée du 17 décembre qu'une lettre fut envoyée à chaque directeur-gérant, les invitant à rencontrer les délégués syndicaux; cependant, aucune réponse ne devait être faite à cette offre (22).

C'est la raison pour laquelle Désiré Maroille (23) interpela le ministre de l'Industrie et du Travail, Armand Hubert (24), afin de lui demander d'intervenir de façon contraignante sur le groupement industriel. Cependant, le ministre s'en remit entièrement au gouverneur du Hainaut, Maurice Damoiseaux (25), pour trouver une solution au litige (26).

(21) *Historique ...*, pp. 6 et 7.

(22) Maroille insiste sur ce fait à la Chambre : *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, séance du 22.2.1911, p. 451.

(23) Désiré Maroille, né le 23 novembre 1862, à Frameries, mort le 12 juillet 1919, à Heer-Agimont. Il est nommé faisant fonction de bourgmestre à Frameries en 1896 et député en 1894, mandats qu'il conserve jusqu'à sa mort.

(24) Armand Hubert, né à Lessines le 15 août 1857, mort à Marcinelle le 1 octobre 1940. Substitut du Procureur du Roi à Mons de 1885 à 1894, puis commissaire de l'arrondissement de Mons jusqu'en 1900, date à laquelle il démissionne, laissant la place à Maurice Damoiseaux. Sénateur à partir de cette même année, il détient le portefeuille de ministre de l'Industrie et du Travail de 1907 à 1918. Dans le cabinet de Charles de Broqueville, composé en majorité de démocrates, il représentait la tendance conservatrice.

(25) Maurice Damoiseaux, né à Mons le 13 décembre 1866, mort le 16 janvier 1938. Commissaire de l'arrondissement de Soignies puis de Mons, il est nommé Gouverneur du Hainaut en décembre 1908; il le resterait jusqu'en 1937. Démocrate-chrétien convaincu, il prône les idées du "grand Léon XIII, de l'autorité duquel, écrit-il, nous aimons à nous couvrir" (*Revue sociale catholique*, Louvain, 1905, p. 172). Nous préparons actuellement une notice biographique plus complète destinée à paraître dans l'un des prochains volumes de la *Biographie Nationale*.

(26) *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, séance du 22.12.1911, p. 452.

Maurice Damoiseaux, après avoir rencontré une délégation socialiste le 23, devait demander au président de l'Association Houillère, Gédéon Deladrière (27), une solution de compromis : payer les salaires chaque samedi, mais faire les retenues tous les quinze jours. De cette entrevue, le gouverneur ne rapporta que les "raisons impérieuses" qui avaient poussé les patrons à modifier le règlement d'atelier et il conclut en déclarant "qu'il croyait une nouvelle entrevue absolument inutile, étant donné la ferme volonté des patrons de maintenir le paiement par quinzaine" (28).

Le 30 décembre, les délégués de la Fédération des Syndicats des mineurs, déçus par une telle réponse votaient l'organisation d'un référendum "pour ou contre la grève" (29).

Le référendum se déroula le 2 janvier 1912 dans toutes les maisons du peuple du Borinage. Sur les 11.518 mineurs qui se présentèrent, 9.766 se prononcèrent pour la grève tandis que 1.678 la refusaient et que 74 autres remettaient un bulletin non valable. Le 3 janvier, 24.480 ouvriers avaient cessé le travail sur les 26.267 occupés dans les charbonnages du Borinage.

Unanimement, la presse affirme, les jours suivants, que le chômage est complet mais plusieurs indices montrent qu'il s'agit là d'une affirmation abusive. Ainsi, par exemple, afin de calculer les indemnités que lui doit l'Union des Charbonnages du Hainaut (30), le

(27) Gédéon Deladrière, né à Neufville le 19 août 1836, mort à Wasmes le 25 juin 1915. Secrétaire puis président de Comité des directeurs des travaux. Membre de l'Association Houillère du Couchant de Mons, il en devient le vice-président puis, après avoir remplacé dans ses fonctions M. Hardy, décédé, il est nommé président de l'Association au cours de la séance du 8 janvier 1904. Soulignons qu'il fut aussi l'un des cinq vice-présidents du Comité central du Travail industriel. Il conservera son poste de directeur-gérant de la Société Anonyme des Charbonnages d'Hornu-et-Wasmes de 1888 à sa mort.

(28) *A.B.*, samedi 30.12.1911, p. 1, col. 1 : "Paiement des Salaires par quinzaine".

(29) *A.B.*, dimanche 31.12.1911, p. 3, col. 1 : "Fédération syndicale des mineurs".

(30) Les charbonnages affiliés à cette Union versent une prime d'assurance de dix centimes par tonne d'extraction annuelle; en cas de grève de plus de huit jours, une indemnité d'un franc par tonne de réduction de production leur est versée (G. DE LEENER, *L'organisation syndicale des Chefs d'Industrie*, t. I, Bruxelles, 1909, pp. 97 et 98).

comptable du Grand-Hornu fait état, jour par jour, de la production du charbonnage. Au total, elle aura été, pendant la grève, de 3.778,6 tonnes alors qu'en temps normal elle aurait dû atteindre la moyenne de 34.959,06 tonnes (31).

#### LE DEROULEMENT DE LA GREVE

Le 31 décembre, les séances des Conseils de l'Industrie et du Travail s'étaient tenues sur arrêté du Gouverneur et une solution de compromis avait été proposée par certains ouvriers : payer les salaires tous les deux samedis. Cette solution fut acceptée par les patrons de Cuesmes, de Flénu et de Frameries. De son côté, la Fédération des Syndicats décida de consulter les membres des syndicats et de voir, lors d'une réunion fixée au 6 janvier, si cette solution était susceptible de donner satisfaction à tous les ouvriers.

Cependant, le gouverneur, chargé par Armand Hubert de débrouiller l'affaire, s'y employait et, ayant lu les procès-verbaux des conseils du Travail et de l'Industrie, il avait remarqué l'idée qui y était née; il décida de l'appuyer auprès des patrons. Le 5 janvier, l'Association Houillère considère cette solution comme raisonnable et l'accepte. Alfred Labbé est immédiatement mis au courant de cette décision par un coup de fil passé au Gouvernement provincial (32).

Le lendemain, de très longues discussions s'engagent à la Fédération des Syndicats des mineurs : les avis des délégués des 21 syndicats qui la composent sont très partagés, mais ce qui, manifestement, fait basculer l'opinion en faveur de la continuation de la grève, c'est l'absence de confirmation écrite des proportions patronales. *L'Avenir du Borinage* n'hésite pas à parler de piège (33). Ce refus va conditionner toute la suite des négociations : les patrons se retranchent derrière le fait qu'ils ont accordé aux ouvriers ce que ceux-ci leur avaient demandé.

La Fédération des Syndicats réclame encore, à plusieurs reprises, l'intervention du ministre Hubert dans le conflit.

(31) A.E.M., *Archives de la Société civile des Usines et Mines de houille du Grand-Hornu*, dossier n° 226, lettre de Rainbeaux à Coppée du 22.2.1912.

(32) A.A.H.C.M., *Registre ...*, assemblée du 12.1.1912.

(33) A.B., lundi et mardi 8 et 9.1.1912, p. 1, col. 5 : "La grève générale".

Ainsi, le 9 janvier, elle lui écrit pour demander la constitution d'un comité d'arbitrage mais, le ministre répond qu'il s'en remet toujours au gouverneur qui, d'ailleurs n'a pas été déchargé de la mission de régler l'affaire (34).

Cette réponse ne donnant en aucune façon satisfaction aux mineurs, une délégation fut envoyée à Bruxelles, chez le ministre. Lors de cette rencontre, Armand Hubert expliqua aux délégués des syndicats la différence qui existe entre l'arbitrage et la conciliation, et il fut décidé que le gouverneur devrait soumettre à Deladrière une offre de conciliation. Le haut fonctionnaire allait essayer un nouveau refus des industriels : "Qu'est-ce qu'un comité de conciliation pouvait faire de plus que le Gouverneur ?", écrivent les industriels (35).

Le mercredi 17, la Fédération des Syndicats des mineurs décida de persévérer : adresser aux patrons une nouvelle proposition, d'arbitrage cette fois, et envoyer une délégation auprès du ministre Hubert afin de lui demander une intervention effective dans le conflit. Cependant, le ministre refusa encore une fois d'agir directement et chargea le gouverneur de continuer les pourparlers avec les patrons en vue de la constitution d'un comité d'arbitrage. Maurice Damoiseaux n'allait enregistrer qu'un nouveau *non possumus* de l'association industrielle (36).

Le ministre de l'Industrie et du Travail s'étant déchargé à quatre reprises de la mission de trouver une solution au conflit, Emile Vandervelde (37) s'adressa au chef du cabinet, Charles de Broqueville (38), afin qu'il débloquent lui-même la situation. Après la séance

(34) Ordre du jour de la séance du 9.1.1912 de la Fédération des Syndicats des mineurs du Borinage, dans *A.B.*, jeudi 11.1.1912, p. 1, col. 1 et 2 : "L'Assemblée plénière de mardi"; *A.B.*, vendredi 12.1.1912, p. 1, col. 5 : "Pour l'arbitrage".

(35) *Historique ...*, p. 13.

(36) *A.A.H.C.M., Registre ...*, assemblée du 19.1.1912.

(37) Emile Vandervelde, né à Ixelles le 25 janvier 1866, mort à Bruxelles le 27 décembre 1938. Avocat, il s'affilie à la Ligue ouvrière d'Ixelles, lors de la fondation du Parti ouvrier auquel il adhère en 1886. Député en octobre 1894, il dirige désormais le groupe parlementaire socialiste. C'est lui qui rédigera le document qui deviendra la charte du P.O.B., la "Charte de Quaregnon" (1894).

(38) Charles de Broqueville, né à Postel-Moll le 4 décembre 1860, mort à Bruxelles le 5 septembre 1940. En 1910, il devient le ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes dans le cabinet Schollaert, mais après la chute de ce dernier gouvernement, le Roi Albert le choisit comme premier ministre. Il s'en-toura de brillants éléments de la jeune droite et remporta les élections de juin

de la Chambre du 23 janvier, de Broqueville rencontra les députés de l'arrondissement de Mons. On décida d'essayer d'obtenir de Gédéon Deladrière ou l'acceptation des revendications des mineurs ou l'acceptation d'un arbitrage. L'Association Houillère refusa un tel choix, mais faisant "un pas dans le chemin de la conciliation", les patrons répondirent : "nous sommes disposés à admettre, comme on nous l'a demandé dans certains milieux ouvriers, que le préavis (...) pourra dorénavant être donné tous les mardis" (39).

Le 26, Vandervelde proposait que la Chambre toute entière intervînt et il déposa un ordre du jour qui serait voté unanimement : "La Chambre, comptant sur l'intervention médiatrice du gouvernement pour assurer, par une solution transactionnelle ou arbitrale, la reprise du travail dans le Borinage, passe à l'ordre du jour". Charles de Broqueville promit, lors de cette même séance, de travailler à la conciliation "de tout son coeur et de toute son énergie" (40).

Le dimanche 28, de Broqueville et Hubert vinrent à Mons dans le but de rencontrer les membres de l'association industrielle. Le premier ministre annonça, avant toute chose, qu'il avait décidé de suspendre la décision qu'il avait prise de supprimer les tarifs exceptionnels n° 31 et 62 (41) et il ajouta qu'il ne s'agissait pas là d'un marché, que cette mesure serait maintenue quelles que fussent les décisions prises par l'assemblée (42).

A l'issue des négociations, les patrons promettent d'accepter un "armistice" jusqu'au 1er mars, à la condition que les députés obtiennent des ouvriers leur adhésion au système de paie par quinzaine. Le 29, les ministres rapportent les résultats de leur visite à Mons aux députés

1912. Il "était, en politique, un modéré (...) Il entretenait les meilleures relations personnelles avec un grand nombre de parlementaires de gauche, avec Emile Vandervelde notamment" (L. de LICHTERVELDE, "Le comte de Broqueville", *Revue Générale Belge*, novembre 1945, p. 593).

(39) Propos rapportés à la Chambre par le ministre Hubert (*Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, séance du 26.1.1912, p. 593).

(40) *Ibidem*, pp. 595-598.

(41) Il s'agit d'un relèvement des prix de transport par chemin de fer contre lequel les chefs d'industrie s'étaient insurgés (G. DE LEENER, *La politique des transports en Belgique*, Bruxelles-Leipzig, 1913, pp. 101-102).

(42) A.A.H.C.M., *Registre ...*, assemblée du 28.1.1912.

de l'arrondissement. Unanimement, ministres et députés furent d'accord pour demander un armistice plus long, jusqu'au 1er juillet. Cette requête fut rejetée par l'association minière car, déclara-t-elle, une telle concession serait considérée par les ouvriers comme l'abandon par les patrons du paiement par quinzaine (43).

Le 2 février, les ministres rencontraient Vandervelde, Brenez et Maroille, à qui ils rapportèrent ces propos et expliquèrent que, dans de telles conditions, ils considéraient leur mission comme terminée.

La Fédération des mineurs se voyait dès lors abandonnée à elle-même et ne savait plus quelle attitude ni quelles mesures adopter.

Le 2 février, elle vote un ordre du jour : la fédération accepte un armistice jusqu'en juillet et s'engage à s'incliner devant la situation qui ressortirait après un examen consciencieux et sincère de la comptabilité des charbonnages. Il s'agit cependant d'une tentative désespérée, de laquelle on n'attend rien : cet ordre du jour n'est même pas communiqué officiellement à l'association industrielle (44). La fédération organise ensuite trois manifestations gigantesques le 5 février. La situation était devenue inextricable; le 6, le député libéral Fulgence Masson (45), conseille même aux ouvriers la reprise du travail tandis que, le jour même, une "vague de violence" déferlait sur le Borinage; les troubles continueraient jusqu'aux samedi et dimanche 10 et 11 février : pillages de camions, de magasins, accrochages plus ou moins graves avec la gendarmerie et la troupe (46).

Le 7 février, l'assemblée plénière de la Fédération des mineurs décide, après une longue discussion, qu'un deuxième référendum "pour ou contre la continuation de la grève" est devenu nécessaire : il est fixé pour le 9 février. Le 8, des assemblées ont lieu dans les syndicats et plusieurs d'entre elles se prononcent contre l'opportunité de la

(43) A.A.H.C.M., *Registre ...*, assemblée des 28 et 30.1.1912.

(44) *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, séance du 6.2.1912, p. 668.

(45) Fulgence Masson, né à Dour le 16 février 1854, mort à Mons le 24 janvier 1942. Député pour Mons le 29 mai 1904, ministre de la guerre (1918-1920) puis de la justice (1921-1925).

(46) Nous avons consacré quelques pages à la description de ces troubles dans notre mémoire, pp. 92-98. Un socialiste borain, déjà militant en 1912, évoque ces quelques journées dans son ouvrage : H. FAUVIEAU, *Le Borinage, monographie politique, économique, sociale*, Frameries, 1929, pp. 200-202.

consultation : le référendum est boycotté ! (47).

Dès le dimanche 11 février, la situation s'apaise : les effectifs des forces de l'ordre ont été renforcés, le gouverneur et les bourgmestres ont pris des arrêtés interdisant les attroupements, ...

Le 9 février, deux nouvelles tentatives de résolution du conflit allaient encore être tentées.

Camille Huysmans (48) dépose à la Chambre une proposition de loi autorisant le ministre compétent à fixer le paiement des salaires chaque semaine; les sections sont alors convoquées pour le mardi 13.

Au Conseil provincial, Georges Heupgen (49) propose, quant à lui, que la députation permanente entre en contact avec les patrons, ce qui fut fait le lendemain. Cependant, la proposition formulée par Paul Pastur (50) — "Faire dans un charbonnage un essai loyal pendant trois mois du paiement des salaires à huitaine en opérant les retenues" (51) — est rejetée par l'association industrielle. Ce rejet sera gardé secret autant que possible au Borinage; sans doute les responsables redoutaient-ils quelques manifestations qui auraient été réprimées avec force, et préféreraient-ils attendre la séance de la Chambre du mardi suivant, séance porteuse des dernières espérances (52) ?

(47) Bien que l'on ne puisse pas considérer son avis comme dégagé de toute partialité, nous soulignerons cependant que *Le Peuple* écrit que la majeure partie des mineurs était favorable à la grève (*Le Peuple*, samedi 10.2.1912, p. 3, col. 2 : "Autour du referendum"); notons encore que les résultats de Wihéries, les seuls connus, sont favorables à la grève : 392 voix se prononcent en sa faveur, 40 en sa défaveur (*Le Journal de Charleroi*, lundi 12.2.1912, p. 2; col. 2 et 3 : "L'héroïque résistance des Borains").

(48) Camille Huysmans, né à Bilzen le 26 mai 1871, mort le 25 février 1968. Il est député socialiste pour l'arrondissement de Bruxelles depuis le mois d'avril 1910.

(49) Georges Heupgen, né à Hyon le 18 mai 1866, mort le 11 novembre 1938 à Mons. Député provincial en 1900, Heupgen devient député permanent pour l'arrondissement de Tournai (1905-1925).

(50) Paul Pastur, né le 7 février 1866 à Marcinelle, mort le 8 juin 1938 à Bruxelles. Il siège à la Chambre du 31 décembre 1899 au 27 mai 1900 : on le surnomme alors le "député des cent jours". Il se présentera ensuite aux élections provinciales et, le 13 juin 1900, il prend les fonctions de député permanent, poste auquel il reste attaché jusqu'à la mort.

(51) A.A.H.C.M., *Bulletin* ..., annexe III, p. 36.

(52) Lorsque la nouvelle commença à se répandre, "l'espoir en une intervention de la Chambre put seule contenir les ouvriers" (*A.B.*, mercredi 14.2.1912, p. 2, col. 1 : "La proposition Pastur est admise par les ouvriers").

Le lundi 12, le Roi devait délibérer avec de Broqueville et Hubert; après quoi, le chef de cabinet envoyait une dépêche à Gédéon Deladrière, lui demandant d'être présent à Bruxelles le lendemain matin. C'est le mardi 13 que de Broqueville communiqua au président de l'Association Houillère le projet que le gouvernement comptait déposer à la Chambre le jour même : "M. le Président a protesté contre ce projet, mais nos protestations ont été vaines" peut-on lire dans le registre des procès-verbaux des assemblées du groupe industriel (53). Ce projet, voté à l'unanimité par la Chambre, complétait la loi du 5 juin 1911. Il autorisait les chefs d'industries des régions où l'usage avait consacré le paiement hebdomadaire — le Borinage — à effectuer une retenue uniforme de 2 fr 50 sur le compte de chaque ouvrier sans distinction d'âge. Un arrêté royal déterminerait ultérieurement les règles suivant lesquelles la Caisse de Prévoyance ferait la ristourne de l'excédent d'argent prélevé sur le salaire des ouvriers âgés de moins de 30 ans (54). La vie allait reprendre son cours normal au Borinage.

Une conséquence de cette grève mérite d'être exposée ici. Il s'agit d'une conséquence économique.

A la fin du mois de janvier, les anciens cours du charbon sont abandonnés et les prix sont majorés d'un franc par tonne (55). Au début du mois de février, "le marché belge est complètement désorienté" et l'on signale, dès le 8 février, une nouvelle augmentation d'un franc par tonne (56). Le marché connaît alors une "fermeté extraordinaire" due à la raréfaction des combustibles et aux menaces de grève que la France et l'Angleterre connaissaient à la même époque (57). Au cours du mois de février, les industries boraines et des environs sont très mal approvisionnées, quand elles le sont encore. Elles doivent se procurer, à des prix très élevés, du charbon pour leurs chaufferies et pour l'entretien des fours à coke (58). Après la grève, les charbons industriels restent très rares et certaines catégories de

(53) A.A.H.C.M., *Registre ...*, assemblée du 14.2.1912.

(54) *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, séance du 13.2.1912, pp. 742, 750-752.

(55) *Le Pays Wallon*, jeudi 25.1.1912, p. 1, col. 1 et 2 : MARTEL, "Bulletin industriel".

(56) *Le Pays Wallon*, jeudi 15.2.1912, p. 1, col. 5 et p. 2, col. 1 : MARTEL, "Bulletin industriel".

(57) *Le Pays Wallon*, jeudi 22.2.1912, p. 1, col. 1 et 2 : MARTEL, "Bulletin industriel".

(58) A.E.M., *Archives de la Société civile des Usines et Mines de houille du Grand-Hornu*, dossier n° 131, Rapport sur les opérations de l'exercice 1911-1912, 12 octobre 1912, p. 8.

ce combustible demeureront indisponibles jusqu'au mois de mars (59).

Au Grand-Hornu, on estime que la grève du Borinage n'aurait pas suffi à modifier la situation commerciale de la Belgique très longtemps si les mineurs anglais ne s'étaient mis, à leur tour, en grève pendant les mois de mars et d'avril.

A ce moment, les stocks anglais, français et allemands furent absorbés et la hausse des prix des charbons fut générale, à tel point que le rapport sur les opérations de l'exercice 1911-1912 conclut que le charbonnage se ressent très favorablement de tous ces événements. Les industriels se plaignaient auparavant de ne pas pouvoir augmenter leurs tarifs; après la grève, ils peuvent les majorer de trois francs la tonne (60) !

Un peu paradoxalement, on peut donc conclure que la grève du Borinage, grâce à des conditions générales favorables, fut finalement bénéfique à l'économie charbonnière.

#### L'ACTION DES FRANCS-MINEURS DANS LES NEGOCIATIONS (61)

Les syndicats chrétiens ne participèrent pas au déclenchement de la grève : ce sont les syndicats socialistes qui organisèrent le référendum et il est peu probable que les membres des syndicats chrétiens aient pris part à cette consultation qui se déroulait dans les maisons du peuple. En effet, les Francs-Mineurs avaient considéré qu'il était préférable d'attendre la fin des négociations entamées par le biais des Conseils de l'Industrie et du Travail. Cependant, la situation stagnant, le Comité de la Fédération des Francs-Mineurs vota, le lundi 8 janvier, un ordre du jour condamnant l'arbitraire patronal et envoya une lettre à l'Association Houillère, lui demandant de re-

(59) *Revue du Travail*, organe de l'Office du travail de Belgique, Bruxelles, n° 5, 15.3.1912, p. 276.

(60) A.E.M., *Archives de la Société civile des Usines et Mines de houille du Grand-Hornu*, dossier n° 131, Rapports sur les opérations de l'exercice 1910-1911, 10 octobre 1911, p. 3, et sur les opérations de l'exercice 1911-1912, 12 octobre 1912, pp. 8 et 9.

(61) Le terme "Franc-Mineur" servait à désigner les mineurs chrétiens regroupés dans leurs syndicats. Contrairement aux socialistes, ils rejetaient le principe de la lutte des classes. En 1912, le Borinage comptait 14 syndicats de Francs-Mineurs. A propos de cette organisation syndicale, voir notre mémoire, pp. 79-86.

cevoir ses délégués (62).

Cette requête fut rejetée par les patrons, le 19 (63). Entre-temps, le 14, la Fédération Catholique Boraine décida de prendre contact avec la Fédération des Syndicats des mineurs du Borinage afin de mener une action commune : "La Fédération des Francs-Mineurs et la Fédération socialiste feront trêve à toute discussion irritante entre elles et se mettront d'accord pour proposer ensemble aux patrons un moyen d'entente au nom de tous les ouvriers" (64).

Cependant, cette idée ne fut pas admise par les socialistes et c'est ce que déplora Victor Delporte (65) le 21 janvier : il blâma les socialistes "de se livrer à des mesquineries politiques à l'heure si grave que nous traversons", ainsi que les patrons de leur intransigeance (66).

Les mineurs chrétiens n'allaient pas se décourager et une nouvelle solution devait être présentée à l'Association Houillère : "confier à une société mutuelle de retraite connue par la loi (...) le soin de recueillir les cotisations chez les patrons et de les verser directement à la caisse de retraite", ce qui faciliterait les travaux de comptabilité des charbonnages (67) : les industriels décidèrent cependant, à l'unanimité, de n'y donner aucune suite (68).

#### LES DISPOSITIONS DES MINEURS VIS-A-VIS DE LA GREVE

Il semble que les mineurs borains aient été particulièrement ex-

(62) *Le Progrès*, mercredi 10.1.1912, p. 2, col. 1 : "Chronique régionale. La situation au Borinage", p. 2, col. 1 et 2 : "Ordre du jour".

(63) A.A.H.C.M., *Registre ...*, assemblée du 19.1.1912.

(64) *Le Progrès*, lundi et mardi 15 et 16.1.1912, p. 1, col. 1-3 : "Un ordre du jour important à la Fédération des Francs-Mineurs".

(65) Victor Delporte, né à Dour le 18 août 1855, mort le 20 mars 1914, à Dour. Fondateur et président de la Fédération Catholique Boraine, il est élu député en 1900; éliminé aux élections de 1904, il est réélu le 24 mai 1908 ainsi qu'au scrutin de juin 1912.

(66) *Le Journal de Bruxelles*, mardi 23.1.1912, p. 3, col. 1 : "A la Fédération Catholique Boraine"; *Le Pays Wallon*, mardi 23.1.1912, p. 2, col. 1 et 2 : "Fédération Catholique Boraine".

(67) Victor Delporte souligne cette tentative à la Chambre : *Annales parlementaires. Chambre des Représentants*, séance du 6.2.1912, pp. 669 et 670.

(68) A.A.H.C.M., *Registre ...*, assemblée du 9.2.1912.

posés aux grèves pour des raisons d'ordre psychologique (69). Ainsi, au cours de la préparation de la grève d'avril 1913, les leaders socialistes devront constamment réclamer le calme, en expliquant que "le Borinage n'a pas à prendre les devants comme on semble le croire dans certains milieux" (70).

Pour expliquer le phénomène de la grève des houilleurs d'une façon générale, Achille Delattre, leader socialiste et ancien mineur, insiste sur les aspects déplaisants du travail de fond et il note que le traitement inhumain qu'on inflige au mineur a créé en lui un esprit de solidarité : il considérerait manquer à son devoir s'il ne recourait pas à ce moyen extrême mais normal pour lui (71). Les Borains s'étaient, en effet, très bien habitués à la grève et certaines d'entre elles furent qualifiées de "grèves des petotes" : les mineurs cessaient le travail pour planter ou arracher leurs pommes de terre (72) !

La grève qui nous intéresse se prépare dès le mois de décembre 1911 et elle éclate au début du mois de janvier 1912. Or, il semble que le mois de décembre soit une période qui prédispose les ouvriers à entrer en conflit avec les directions des charbonnages. Lors de la "quinzaine Sainte Barbe", les mineurs, désireux de gagner un salaire un peu plus important afin de fêter leur patronne, essaient d'abattre le plus de charbon possible, en négligeant même les mesures de prudence élémentaire : remblais, étançons ... Au Grand-Hornu, on estime que, pour la semaine qui correspond au paiement des salaires de Sainte-Barbe, l'extraction est supérieure d'environ 40% à la normale (73). Après cette période de surproduction, l'on constate régulièrement une dépression : la production diminue et le prix

(69) Louise Henneaux-Depooter souligne également que les grèves étaient plus fréquentes au Borinage qu'à Charleroi et qu'il y avait au moins une grève chaque année (*Misères et luttes sociales dans le Hainaut*, Bruxelles, 1959, p. 200).

(70) A.B., dimanche 26.1.1913, p. 1, col. 4, Ph. VERDURE : "Le discours de M. de Broqueville".

(71) A. DELATTRE, *op.cit.*, pp. 69 et 70.

(72) N. DETHIER, *Centrale syndicale des Travailleurs des Mines de Belgique. 60 Années d'Action. 1890-1950*, La Louvière, 1950, p. 30; A. LOMBARD, "L'organisation Syndicale des Mineurs Belges", I, *L'ouvrier Mineur*, janvier 1939, p. 6.

(73) A.E.M., *Archives de la Société civile des Usines et Mines de houille du Grand-Hornu*, dossier n° 226, lettre de Rainbeaux au chef de station de Saint-Ghislain, datée du 16.11.1912.

d'abattage baisse (74). Les mineurs pouvaient donc s'attendre à subir des diminutions de salaire, habituelles à cette période de l'année.

Un deuxième élément contribue à éclaircir les circonstances dans lesquelles la grève a éclaté : la température avait été anormalement douce pendant le mois de décembre et le début du mois de janvier 1912 (75). Ce fait incita certainement les ouvriers à se mettre en grève pour obtenir satisfaction à leurs revendications, les dépenses qu'ils devraient consacrer normalement au chauffage étant momentanément diminuées. De plus, ces conditions climatiques auraient probablement prolongé la dépression dans les charbonnages et, donc, la diminution du niveau des salaires des mineurs.

#### LES MOTIVATIONS ET LA STRATEGIE DES "PATRONS"

L'enjeu de la grève est, comme nous l'avons vu, le paiement hebdomadaire des salaires; de celui-ci, les directeurs-gérants du Borinage ne veulent plus, et, pour défendre le paiement par quinzaine, ils invoquent essentiellement des motifs d'ordre administratif. Ils affirment qu'il est impossible de continuer à s'accommoder du système de paie traditionnel, même en ajoutant de nouveaux employés aux services de comptabilité : les retenues que l'on devrait faire pour la pension de chaque ouvrier compliquent trop des calculs qui demandaient déjà de grands soins avant le 1er janvier 1912 (76).

Pendant, il semble bien que ce motif invoqué par l'Association Houillère du Couchant de Mons ne soit pas la vraie raison de son refus de revenir à la situation antérieure au 1er janvier 1912 et, donc, de donner satisfaction aux ouvriers-mineurs. En effet, la Commission, qui avait été chargée d'effectuer une enquête, avant que l'on ne décide de modifier le règlement d'atelier, avait mis en évidence les inconvénients et les avantages qui ressortiraient de la réforme. On lit dans son rapport qu'un des avantages serait l'inutilité de l'adjonction

(74) Les socialistes comprendront ce mécanisme. En novembre 1912, ils mettent en garde les mineurs contre cette coutume dangereuse. Voir les numéros de *L'Avenir du Borinage* des 24 et 25.11.1912.

(75) *La Province*, mercredi 3.1.1912, p. 2, col. 3, "La nouvelle année".

(76) C'est ce que les industriels cherchent à démontrer dans leurs deux brochures.

de l'employé supplémentaire rendue nécessaire pour continuer le paiement hebdomadaire tout en faisant les retenues légales (77). Continuer le paiement selon l'usage était donc possible et c'est sans doute une des raisons qui poussèrent les patrons à ne jamais accepter un arbitrage; celui-ci aurait nécessité une enquête pour savoir si, oui ou non, il était matériellement possible de donner satisfaction aux ouvriers.

Les patrons se servent donc de cet argument — impossibilité absolue de continuer à régler les salaires tous les huit jours — comme d'un prétexte. Il faut noter en effet que l'instauration du système de paie à quinzaine leur donnait des avantages appréciables :

1. Les intérêts supplémentaires perçus sur l'argent des salaires resté deux fois plus de temps en banque.
2. Une rationalisation administrative : simplification des calculs et écritures.
3. Un renforcement de la discipline chez les mineurs : diminution de la fréquentation des cabarets, des contestations lors du règlement des salaires ... (78).

Il est évident que ces éléments constituent déjà une série de motifs importants mais qui, cependant, ne suffisent pas à expliquer entièrement la résistance des patrons : la grève dure six semaines et elle leur vaudra les reproches de toute la population boraine, des milieux politiques catholiques, des socialistes et également, dans une moindre mesure, des libéraux, liés politiquement aux socialistes (79). En réali-

(77) A.A.H.C.M., *Bulletin...*, annexe I, pp. 89-92.

(78) *Ibidem*.

(79) Certes, en décidant de modifier le régime de versement des salaires, les patrons s'attendaient à une certaine résistance de la part de leurs ouvriers; c'est une des difficultés qui avait été mise en évidence dans le rapport que les industriels avaient fait en 1911, mais il semble, cependant, qu'ils ne s'attendaient pas à l'opposition qu'ils rencontrèrent. Face à l'ampleur du mouvement, les patrons, convaincus de leur bon droit, voulurent se justifier; c'est la raison pour laquelle, ils répandirent une première puis une seconde brochure dans le public.

té, des raisons d'ordre psychologique peuvent également contribuer à expliquer l'attitude patronale.

Les ouvriers-mineurs avaient été dotés, en quelques années seulement, d'une législation sociale qu'aucun autre secteur ne connaissait encore. Ce changement rapide avait dû impressionner le patronat :

1. Une loi fixant à 9 heures le travail quotidien du mineur avait été votée le 31 décembre 1909. La réduction du temps de travail devait se faire par paliers et c'est précisément en janvier 1912 que le dernier palier allait être franchi (80).
2. Un arrêté royal du 28 août 1911 imposant aux patrons charbonniers de doter, à partir de ce même mois de janvier 1912, les dépendances de charbonnage d'installations de bains-douches allait encore occasionner des frais aux industriels dans un avenir très proche (81).
3. Enfin, la loi sur les pensions des mineurs du 5 juin 1911 obligeait les exploitants de charbonnages à constituer une Caisse de Prévoyance et à verser une contribution pour former le fonds des pensions.

Par ailleurs, Chlepner souligne qu'avant 1914 la concurrence internationale était très dure pour la Belgique et que les industriels de ce pays craignaient que la législation sociale n'augmentât les prix de revient (82).

Il paraît donc légitime de conclure que les patrons, contraints par la loi à toute une série de dépenses et effrayés des conséquences que cette situation pouvait entraîner, ne les acceptent qu'à leur corps défendant, tout en cherchant le moyen de récupérer une partie des fonds absorbés par la législation sociale. Dans leurs brochures, les

(80) B.-S. CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, 1956, p. 221; N. DETHIER, *op.cit.*, pp. 207, 208 et 262.

(81) *Pasinomie*, 5e série, t. II, Bruxelles, 1911, pp. 390 et 391.

(82) B.-S. CHLEPNER, *op.cit.*, p. 233. De véritables cris d'alarme, trahissant une psychose des milieux industriels, sont lancés à plusieurs reprises. Voir par exemple : *Le Journal de Bruxelles*, vendredi 22.11.1911, p. 1, col. 2 et 3 : "Les charbonnages belges et leur avenir"; "Conférence de M. l'ingénieur Harmant sur "la loi de 9 heures de travail dans les mines", *Revue Sociale Catholique*, 1912, pp. 55-59; E. HARMANT, "Nos récentes lois sociales sur les mines et leurs conséquences", *Bulletin du Comité central du Travail industriel*, novembre 1912, pp. 1021-1030.

patrons borains montrent bien cette préoccupation : “En échange de tout l’énorme avantage qui vous est fait par la loi sur les pensions ouvrières et pour me permettre d’organiser à mes frais d’ailleurs (...) la comptabilité des retenues et des pensions je ne vous demande qu’une chose : le paiement à quinzaine” (83).

Enfin, il est nécessaire de replacer la grève étudiée ici dans le contexte politique et d’examiner les préoccupations des industriels belges sous cet angle particulier.

Le *Bulletin du Comité central du Travail industriel* nous donne à cet égard un éclairage très révélateur. Le 31 janvier 1912, le Comité allait rédiger le “Rapport du bureau sur l’année 1911”, où les inquiétudes et les griefs des industriels sont exposés. On y lit notamment que l’industrie et le commerce ne peuvent plus se faire entendre ni au Parlement ni au Sénat, car ils ne comptent plus que de trop rares représentants qui “hésitent bien souvent à y apporter l’expression des désirs les plus légitimes, intimidés qu’ils sont par les suspicions injurieuses et gratuites que l’on a coutume de faire surgir contre eux avec autant d’audace que de mauvaise foi”. Le rapport dénonce ensuite une tendance qui se développe aussi bien en Belgique qu’à l’étranger : les députés et les sénateurs ne tiennent plus aucun compte des intérêts vitaux de l’industrie et du commerce et n’agissent qu’en fonction de calculs électoraux (84).

Dans leur rapport sur l’année 1912, les industriels insistent à nouveau sur ce point : “La législation interventionniste ne chôme guère (...), les politiciens de toute nuance l’inscrivent à l’envi dans leurs programmes et la considèrent comme le meilleur instrument de leurs surenchères électorales”. Les membres du comité considèrent encore qu’il est périlleux de “faire voter les lois modifiant d’autorité les rapports naturels des employés avec leurs employeurs sans une connaissance approfondie des exigences multiples et variables de la vie industrielle” (85).

(83) *Historique...*, p. 23.

(84) “Assemblée générale annuelle du 31 janvier 1912. Rapport du bureau sur l’année 1911”, *Bulletin du Comité central du Travail industriel*, février 1912, pp. 57-65. A propos de cette institution, voir B.-S. CHLEPNER, *op.cit.*, p. 121.

(85) *Bulletin du Comité central industriel de Belgique*, février 1913, p. 110. Il s’agit de la même institution, dont le titre a été modifié. Cette “politique démagogique” fait l’objet des récriminations des directeurs-gérants dans la deuxième brochure : “les pouvoirs publics s’attachèrent exclusivement à obtenir des concessions des patrons (...) jamais (...) des démarches équivalentes ne furent faites auprès des ouvriers pour leur démontrer que leur grève était puérule et irraisonnée. (...) Le désir de donner une satisfaction complète aux ouvriers devint même

Le Comité tire enfin les conclusions d'une telle situation et trace, en fait, une nouvelle ligne de conduite, une nouvelle "stratégie", qui devrait être adoptée par les industriels : "Il faut bien, dès lors, que ceux qui ont en somme la charge et la responsabilité des vrais ressorts de la vie laborieuse des nations modernes prennent eux-mêmes en mains devant l'opinion publique, à certains moments, la défense du patrimoine dont ils sont les dépositaires. Adviennent que pourra, ils auront par là rempli leur devoir, et peut-être seront-ils ainsi mieux écoutés et mieux compris" (86).

Cette résolution prend tout son sens quand on sait que l'un de ses signataires est Gédéon Deladrière, l'un des cinq vice-présidents du Comité industriel et le président de l'Association Houillère du Couchant de Mons, et qu'elle fut prise alors même que les mineurs du Borinage étaient en grève et tentaient de nombreuses et toujours vaines démarches auprès de l'association industrielle pour obtenir satisfaction à leurs revendications.

#### MOTIVATIONS ET STRATEGIE DES SOCIALISTES

Brenez joue un rôle considérable dans la mobilisation des mineurs : c'est lui qui parle le premier d'une possibilité de grève dans *L'Avenir du Borinage* et c'est encore lui qui convoque le premier son syndicat en une assemblée générale obligatoire. Cette attitude peut, semble-t-il, s'expliquer.

En décembre 1911, les socialistes borains sont à la veille d'un poll pour les élections de juin 1912. *Le Pays Wallon*, journal démocrate-chrétien carolorégien, écrit à ce propos, que Brenez "sait ses heures comptées" et que le poll, décidé en assemblée, est, pour lui, "l'équivalent d'un gentil et poli débarquement" (87). *Le Progrès*, journal démocrate-chrétien montois, souligne, quant à lui, qu'Alfred Dendal (88) convoite depuis toujours le fauteuil de Brenez à la Cham-

si intense que du jour au lendemain, par une subite intervention du Pouvoir Législatif, la loi du 5 juin 1911 fut révisée" (*Complément ...*, p. 10).

(86) *Bulletin du Comité central du Travail industriel*, février 1912, p. 59.

(87) *Le Pays Wallon*, dimanche 7.1.1912, p. 3, col. 1 : "Hornu. Les dessous de la grève".

(88) Alfred Dendal, né à Boussu en 1855, mort en 1916 à Boussu. Fondateur de l'Union Ouvrière, coopérative de Boussu-Bois, conseiller communal de Boussu en 1903 et conseiller provincial du canton de cette commune en 1904.

bre (89). On trouve d'autres échos à ces avis. Plusieurs indices semblent indiquer qu'un "mouvement" est, en effet, dirigé contre le député au sein même de l'organisation socialiste.

Lors de l'assemblée plénière de la Fédération Socialiste du Borinage, le 7 janvier 1912, Dendal fait demander par un membre que l'on retire sa candidature au poll, car il "est découragé par les attaques dont il est l'objet à Hornu". Brenez rejette cette assertion et affirme "qu'un seul mot de blâme à l'adresse d'un des militants socialistes n'a encore été prononcé à Hornu". Il paraît clair qu'un malaise règne au sein de l'organisation socialiste boraine. Un militant devait encore déclarer maladroitement, dévoilant un peu plus les dissensions, "que jamais un candidat n'a eu l'idée de remplacer un député sortant"; il est certain, ajoute-t-il, "que les députés sortants arriveront les premiers avec un nombre de voix considérable". Alphonse Brenez avait été désigné comme l'organisateur du poll; c'est sur une proposition de Désiré Maroille qu'il allait se voir seconder dans cette tâche par un autre socialiste, député comme lui, Louis Pépin (90). Enfin, c'est sur la "proposition de plusieurs délégués" qu'il allait être décidé que, pendant toute la durée de la grève, les assemblées de la Fédération des Syndicats des mineurs ne se tiendraient plus à Hornu, commune dont le syndicat des mineurs avait comme président Brenez, mais à Pâturages, village dont le faisant fonction de bourgmestre était Pépin (91).

Il semble que de tels gestes ne puissent être considérés autrement que comme des marques de défiance envers Brenez. Partant de cette hypothèse qu'un mouvement est dirigé contre lui au sein même du groupe socialiste, on peut penser que le leader, se sentant menacé par le poll, décide de se présenter comme le défenseur le plus attentif des

(89) *Le Progrès*, samedi 13.1.1912, p. 1; col. 1 et 2 : "Le poll chez les socialistes borains".

(90) *Compte rendu des discussions de l'assemblée plénière du 7 janvier 1912*, dans *A.B.*, lundi et mardi 8 et 9.1.1912, p. 1, col. 1-3 : "Assemblée de la Fédération boraine le 7 janvier".

Louis Pépin, né à Angre le 24 mars 1861, mort à Pâturages le 4 décembre 1948. Il travaille surtout à la diffusion des maisons du peuple dans le Borinage. Il remplace Alfred Defuisseau à la Chambre en 1901. En 1932, il doit abandonner ses mandats de député, de bourgmestre et de président de la Fédération Socialiste du Borinage car il avait contribué, par des spéculations malheureuses, à la chute de la Banque belge du Travail.

(91) *A.B.*, jeudi 11.1.1912, p. 1, col. 1 et 2 : A. LABBE, "L'assemblée plénière de mardi".

intérêts ouvriers et de faire grandir, par ce moyen, sa popularité. La grève déclarée, Pépin, qui comprend sans doute la stratégie de Brenez, va essayer de la compenser en vue du poll; il n'hésite pas, quatre jours avant le poll, à se mettre à la tête d'un groupe de six à sept cents grévistes pour conspuer Deladrière à sa descente de train (92).

Maroille semble être, quant à lui, un élément modérateur; néanmoins, il est également très soucieux de sa popularité; par exemple, lorsque l'armée investit Frameries, commune dont il est le faisant fonction de bourgmestre, il fait placarder une affiche soulignant que les troupes n'ont pas été réquisitionnées par lui (93).

Le poll se déroule le 21 janvier 1912 et Brenez, "qui n'avait été considéré par les deux autres, jusqu'à dimanche soir, que bon tout au plus à être mis au rancart ainsi qu'il sied à un baudet ... dont les ressorts sont usés", se place en deuxième position. Pépin, "celui devant qui tout ce qui se dit socialiste doit courber l'échine sous peine de lèse-socialisme" le devance de quelques voix seulement, Maroille, "l'illustre Maroille de Frameries", étant le troisième (94).

Il ne faut néanmoins pas exagérer les responsabilités de Brenez. Celui-ci ne fait qu'exploiter adroitement les circonstances dans la perspective du poll, de façon à se présenter comme le plus vigilant gardien des intérêts ouvriers. Sans lui et sans ceux qui lui emboîtèrent le pas, il est très probable qu'une grève se serait déclenchée un peu plus tard, lorsque les mineurs auraient pris conscience des modifications importantes que le nouveau règlement entraînerait dans leur vie. Les patrons s'attendaient d'ailleurs à cette résistance.

Par ailleurs, il est probable que les socialistes s'attendaient à remporter une "victoire" facile, qui aurait été la bienvenue à la veille du scrutin. En effet, continuer à payer les ouvriers tous les huit jours

(92) *Le Progrès*, vendredi 19.1.1912, p. 2, col. 1 : "Pépin et sa bande. Incidents regrettables".

Pépin semble se caractériser par une "stratégie" violente. En décembre 1912, par exemple, lors d'un meeting rassemblant 4.000 personnes, il menace le gouvernement catholique : "s'il emploie la violence contre nous, nous répondrons par la violence (Applaudissements)" (*A.B.*, vendredi 6.12.1912, p. 1, col. 5 et 6 : A. DELATTRE, "La Sainte-Barbe. A Pâturages").

(93) ARCHIVES DE LA COMMUNE DE FRAMERIES, dossier n° 1440, affiche datée du 9.2.1912, signée par Maroille et intitulée "Aux Habitants !". Nous avons inséré une reproduction de ce document dans notre mémoire, p. 139.

(94) *Le Progrès*, mercredi 24.1.1912, p. 1, col. 1 et 2 : "Le poll socialiste ou le coup de pied du Baudet".

paraissait, a priori, ne poser aucun problème insurmontable. Les chances de succès étaient encore renforcées par le fait que les commerçants, lésés eux aussi par la mesure — ils devraient accorder un crédit s'étalant sur deux fois plus de temps — exerceraient des pressions sur l'association industrielle (95).

Cependant, il semble qu'une faction se voit vite dessinée au sein de l'organisation ouvrière. Quelques indices semblent corroborer la thèse du débordement par la gauche. Par exemple, un article de Dendal, qui éclaire la position socialiste officielle : le leader condamne les ouvriers qui, en décembre 1911, réclament déjà la grève, car, dit-il, ils critiquent ainsi la méthode employée par le Parti ouvrier — action parlementaire notamment — et oublie que les grèves de jadis ont coûté cher aux ouvriers (96). Les leaders borains se montrent d'une façon générale, très prudents et, sans doute, sont-ils conscients du risque de débordement.

Ainsi, pour chaque décision importante, le comité de la Fédération des Syndicats des mineurs rassemble-t-il les délégués des syndicats en une assemblée plénière; parfois même, les délégués de ces syndicats retournent auprès de leurs groupes afin de les consulter lorsqu'une décision particulièrement grave est à prendre. Au cours de cette grève, le comité de la Fédération se permet une seule fois de ne pas suivre cette coutume : le comité réunit l'assemblée plénière et l'on prend immédiatement, forcé par les événements — la vague de violence et la misère extrême des ouvriers —, l'initiative du référendum.

Un mécontentement grandissant à l'égard des leaders se constate alors : Fauvieu (97) est hué à Wasmes lorsqu'il parle du référendum; à Hornu, Brenez ne parvient pas à empêcher une manifestation d'hostilité envers la gendarmerie (98); enfin, c'est le référendum qui est

(95) Voir notre mémoire, p. 44-46.

(96) A.B., lundi et mardi 25 et 26.12.1911, p. 2, col. 2 : A. DENDAL, "Triste mentalité". L'auteur fait sans doute allusion, notamment, à l'attitude de Brenez.

(97) Hector Fauvieu, né à Labuissière en 1878. Fils d'Élysée Fauvieu, il exerce le métier d'imprimeur et de publiciste. En 1905, à la mort de son père, il hérite de la gestion de la coopérative de Wasmes. Bourgmestre de Wasmes jusqu'à la deuxième guerre mondiale, conseiller provincial du Hainaut, il est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages, dont le principal, écrit en 1929, est une importante monographie consacrée au Borinage.

(98) *Le Progrès*, vendredi 9.2.1912, p. 2, col. 2 et 3 : "La grève des mineurs au Borinage. Jeudi matin".

boycotté alors que la Fédération avait bien recommandé une participation massive (99) !

Après cette "sanction", les leaders borains se montrent beaucoup plus prudents. C'est aussi à ce moment qu'Émile Vandervelde et Louis de Brouckère (100) viennent au Borinage, vraisemblablement pour seconder les responsables locaux.

Lorsqu'il faut prendre en considération une proclamation d'arbitrage faite par la Députation permanente, Vandervelde insiste sur la nécessité de donner un accord de principe, mais il déclare également : "Référez-en à vos troupes : c'est de bonne démocratie". de Brouckère est, quant à lui, plus net et il est surprenant que ses termes aient été reproduits dans *L'Avenir du Borinage* : "C'est aux militants [à] donner d'abord leur avis, puis à faire tout ce qui est possible pour le faire admettre par les ouvriers" (101).

Les syndiqués sont donc très sourcilleux sur la forme et estiment qu'aucune décision importante ne peut être prise sans qu'on ne leur en ait fait part et, pour les affaires capitales, sans qu'on ne leur ait demandé, même symboliquement, leur avis.

On peut dès lors interpréter l'attitude des responsables socialistes comme l'expression plus ou moins déformée de ceux qu'ils représentent. Cependant, ici, une restriction importante doit être faite : au Borinage, pour cette grève, il y a toujours eu une partie de la population ouvrière, une minorité d'ailleurs, qui a imposé ses vues à l'ensemble des mineurs ainsi qu'aux dirigeants socialistes borains.

Ainsi, la décision d'organiser le premier référendum n'a pas été prise de façon entièrement unanime. Il fallut tout d'abord repousser une proposition modératrice qui tendait à demander aux patrons de suspendre l'application du règlement de huit jours, le temps que les Conseils de l'Industrie et du Travail aient pu être réunis (102). En ce qui concerne les résultats de ce même référendum, il faut souligner que la grève ne fut décidée que par moins de la moitié des mineurs : 9.766 ouvriers ont voté en faveur de la grève et l'imposent,

(99) Voir les numéros de *L'Avenir du Borinage* des jeudi et vendredi 8 et 9 février 1912.

(100) Louis de Brouckère, né le 31 mai 1870 à Roeselare, mort le 4 juin 1951 à Bruxelles. Homme politique socialiste, il s'intéressa particulièrement à l'éducation des ouvriers.

(101) *A.B.*, lundi et mardi 12 et 13.2.1912, p. 1, col. 6 et p. 2, col. 1 : "Assemblée de la Fédération des mineurs le dimanche 11 février à Pâturages".

(102) *A.B.*, dimanche 31.12.1911, p. 3, col. 1 : "Fédération syndicale des mineurs".

de fait, aux 26.267 travailleurs employés dans les charbonnages du bassin. Il est nécessaire de noter qu'une catégorie de mineurs avait été délibérément écartée; il s'agit des ouvriers de moins de 21 ans, que l'on peut estimer à 7.000 environ (103). Enfin, le fait que le référendum avait eu lieu dans les maisons du peuple constitua sans doute un frein à la participation de certains mineurs, tout au moins à celle des Francs-Mineurs, ouvriers chrétiens.

Lorsque le deuxième référendum fut organisé, cette minorité active, qui n'en voulait pas (104), se manifesta encore et de façon brutale; il semble qu'elle puisse, cette fois, être localisée géographiquement : les ouvriers de Cuesmes, Quaregnon et Hornu décident de ne pas prendre part au référendum lors de réunions syndicales. Ils brûlent leurs bulletins; les mineurs de Hornu vont même plus loin en empêchant le déroulement de la consultation à Wasmes (105).

Avant le déclenchement de la grève, la presse ne parle d'aucun meeting qui aurait été organisé à l'occasion de la modification du règlement d'atelier. Cependant, dès le début de la grève, les socialistes en font immédiatement plusieurs : ils tiennent tout particulièrement à conserver des contacts avec toute la population minière du Borinage afin de la guider dans son action et, par conséquent, d'éviter de se laisser déborder. Le meeting est, après l'utilisation du journal *L'Avenir du Borinage*, le moyen utilisé par les leaders pour toucher le plus grand nombre de mineurs; lors d'une grève semblable, il prend une importance considérable pour le militant : ne pas en organiser peut signifier, aux yeux du mineur, une preuve de désintérêt à l'égard de sa cause. La cote de popularité du leader risque alors de baisser dangereusement au profit d'un autre "meneur".

(103) L'Association Houillère avait fait une statistique montrant le nombre d'ouvriers par tranches d'âges, en 1910. Les ouvriers de moins de 21 ans y sont au nombre de 7.192 (A.A.H.C.M., *Registre ...*, assemblée du 11.3.1911).

(104) Hector Fauvieu, leader socialiste en 1912, affirme, à ce sujet, que la "partie agissante et intraitable de la Fédération des Mineurs ne voulait pas risquer de se trouver devant un résultat qui eut signifié la cessation de la grève et une reprise générale du travail, sans résultat." Cependant, l'auteur ne précise pas ce qu'il entend par "partie agissante et intraitable" (*op.cit.*, p. 200).

(105) *Le Peuple*, samedi 10.2.1912, p. 3, col. 2 : "Autour du referendum".

Afin de mettre en évidence la stratégie utilisée par les divers chefs socialistes lors de cette grève, nous avons réalisé un tableau répertoriant les meetings qu'ils organisèrent. Ainsi, en ce qui concerne les trois députés socialistes de l'arrondissement de Mons, Brenez, Pépin et Maroille, des différences notables doivent être soulignées. Brenez, en ce qui le concerne, se contente de visiter quelques communes; il ne prononce que cinq discours à Hornu, commune dont le syndicat des mineurs n'a d'autre président que lui-même, et quatre à La Bouverie, Pâturages et Warquignies. Brenez semble donc négliger ce moyen d'entrer en contact avec les mineurs.

Peut-être est-ce là qu'il faut chercher le pourquoi de l'expression du journal *Le Progrès* qui affirme que les deux autres députés le considéraient comme un "baudet dont les ressorts sont cassés" (106). Achille Delattre nous donne un autre élément d'explication en notant que le leader souffrait de bronchite et que des "quintes de toux coupaient douloureusement ses discours" (107).

Pépin, quant à lui, se déplace beaucoup plus. Il organise douze meetings. Faisant fonction de bourgmestre à Pâturages, c'est dans cette commune qu'il en fait le plus : on en dénombre quatre. Il en prépare encore huit dans plusieurs villages très voisins : Cuesmes, Flénu, Hornu, Quaregnon et Wasmes.

Enfin, Maroille bat tous les records avec ses quinze meetings. Faisant fonction de bourgmestre à Frameries, il y organise trois manifestations. Sa stratégie est très différente de celle des deux autres députés et elle confirme la remarque que nous avons déjà faite à son sujet : Maroille prodigue un soin particulier à sa popularité; ainsi, il parcourt tout le Borinage, sans négliger la partie sud, comme l'avait fait Pépin. La presse mentionne ainsi plusieurs meetings organisés par lui à Boussu-Bois, Elouges, Eugies, Frameries, Genly, Hornu, Jemappes, La Bouverie, Quaregnon.

A côté des députés, d'autres leaders plus locaux prononcent également des discours; quelques communes seulement font l'objet de leurs visites. Ces leaders sont, par exemple, Alfred Danhier, Alfred Dendal, Camille Moury, Achille Delattre, Hector Fauvieu.

(106) *Le Progrès*, mercredi 24.1.1912, p. 1, col. 1 et 2 : "Le poll socialiste ou le coup de pied du Baudet".

(107) A. DELATTRE, *op.cit.*, p. 338.

NOMBRE DE MEETINGS PAR COMMUNES  
CLASSEMENT PAR ORATEURS (108)

	Brenez	Pépin	Marolle	Danier	Fauvieux	Delatre	Dendal	Moury	Lombard	Labbe	Verdure
Audregnies											
Boussu			1				2				1
Ciply											
Cuesmes		1									1
Dour				4			1	2	1		
Elouges			3				2				1
Eugies			1			1			1	2	
Flénu		1						2			1
Frameries			3		1						1
Genly			1							1	
Hornu	5	1	2						1	1	
Jemappes			2						1	1	
La Bouverie	2		1			2		1	1		1
Noirchain											
Pâturages	1	4			2	3					
Quaregnon		2	1						1		
Thulin										1	1
Warquignies	1					1				1	
Wasmes		3			6						
Wasmuël									1		
Wihéries								1	1		

(108) C'est le dépouillement de *L'Avenir du Borinage* qui nous a permis de déceler et de recenser les meetings organisés lors de la grève. *Le Progrès*, *La Province*, *Le Pays de Charleroi*, *La Gazette de Charleroi* et *Le Journal de Charleroi* sont les autres journaux qui renferment des renseignements; leur dépouillement a permis de confirmer et de compléter, dans une moindre mesure, les données recueillies dans *L'Avenir du Borinage*.

Enfin, des personnalités importantes du socialisme belge, comme, notamment, Alfred Lombard et, pour le Borinage, Alfred Labbé ou Philibert Verdure, complètent le travail en faisant de véritables "tournées" dans la région.

Très vite, au cours du conflit, les leaders socialistes borains se rendirent compte qu'il n'y avait rien à attendre des patrons; ceux-ci ne céderaient jamais : "Semblable au lutteur qui tient son adversaire sous le genou et le force à demander grâce, peut-on lire dans *L'Avenir du Borinage*, ces messieurs voudraient nous écraser" (109).

La seule possibilité qui restait aux socialistes de sortir vainqueur du conflit, c'était de trouver un allié puissant. C'est la raison pour laquelle les socialistes, malgré le fait qu'il était leur irréductible ennemi (110), s'adressèrent directement au ministre de l'Industrie et du Travail, Armand Hubert : les leaders borains se rappelaient certainement l'intervention du ministre dans le dernier conflit charbonnier, qui avait eu lieu, quelques semaines auparavant, dans le bassin de Liège. C'était la première fois que l'on voyait "l'intervention apaisante et heureuse du Ministre du Travail" (111). C'est donc avec beaucoup de persévérance qu'ils essayent d'obtenir du ministre qu'il contraigne les industriels à céder. Plus tard, lorsque le premier ministre lui-même avouera ne rien pouvoir obtenir, les socialistes n'auront aucune stratégie à substituer à celle qu'ils avaient utilisée jusqu'alors. Ils ne savent plus que faire et leurs dernières tentatives, plusieurs jours après, au Conseil provincial et au Parlement ne pouvaient aboutir. La grève ne fut réglée que grâce à un projet de loi qui donnait satisfaction aux ouvriers tout en ne heurtant pas de front les patrons, dont les objections étaient adroitement contournées (112).

(109) A.B., vendredi 2.2.1912, p. 2, col. 5 : Jacques LAFORCE, "En réponse aux patrons".

(110) H.-M. de LE COURT, *Les premiers titulaires du Département de l'Industrie et du Travail*, U.C.L., 1965, p. 256-260; cf. notre mémoire, p. 156.

(111) Voir à ce sujet, N. DETHIER, *op.cit.*, pp. 122-132; J. MICHEL, "Un maillon plus faible du syndicalisme minier : La Fédération Nationale des Mineurs Belges avant 1914", *Revue belge de philologie et d'histoire*, LV, 1977, p. 444.

(112) Lorsque de Broqueville lui annonça cette décision, Deladrière protesta. Il semble que ce fait soit significatif : pour les industriels, l'affaire du paiement des salaires était devenue une question de principe. Il ne pouvait plus être question que l'on recule éternellement devant les exigences ouvrières.

## LA PRESSE ET LA GREVE

A travers le conflit social borain, la presse n'allait pas tarder à préparer les élections du mois de juin 1912. La grève devait donner prétexte à des lices politiques : les journaux de tendances divergentes s'accusent mutuellement d'utiliser la grève à des fins politiques et électorales. Les journaux socialistes et libéraux s'efforcent, en raison du contexte politique — le cartel —, de conjuguer leurs efforts contre l'adversaire commun, le parti catholique, mais bientôt des failles apparaîtront dans cette entente et elles seront immédiatement exploitées par la presse favorable au gouvernement.

Un peu paradoxalement, c'est dans les journaux carolorégiens que l'on relève les premiers articles amorçant cette lutte politique. Le journal démocrate-chrétien, *Le Pays Wallon*, se montre très virulent : "Ces bons hommes sont des cibles tellement favorables qu'on peut mettre dans le mille toutes les fois; ils sont prétentieux à faire pleurer, logiques comme gribouille, susceptibles comme de petits maîtres; les uns n'ont rien qui puisse leur mériter le prix de beauté, d'autres pourraient défrayer un journal toute une année avec les aventures cocasses dont ils furent les héros" (113).

*Le Journal de Charleroi*, socialiste, riposte : "Nos adversaires veulent retirer un profit électoral du conflit (...) Le siège de leur inénarrable député bourgogneux, Victor Delporte, est menacé (114). Et c'est à la faveur de la grève que les cléricaux veulent consolider les positions menacées du baron des Plantis (115)" (116).

Les journaux de Mons n'entameront une telle lutte qu'un peu plus tard, suivis de près par la presse bruxelloise (117).

(113) *Le Pays Wallon*, samedi 6.1.1912, p. 1, col. 4 : "La politique. La question des pensions".

(114) Les socialistes comptaient effectivement renverser ce député catholique mais ils n'y arriveraient cependant pas (*A.B.*, lundi 3.6.1912, p. 1, col. 1 et 2 : Ph. V., "La journée du 2 juin").

(115) Plantis est le hameau de Dour où résidait le député.

(116) *Le Journal de Charleroi*, mercredi 10.1.1912, p. 3, col. 1 : "La grève des mineurs du Borinage".

(117) On peut sans doute expliquer la chose par le fait qu'à Mons et à Bruxelles, contrairement à Charleroi, ce sont trois partis indépendants qui se présentent aux élections. Une situation politique bien particulière à Charleroi aurait donc éveillé plus rapidement l'attention des observateurs.

Les gauches s'acharneront particulièrement sur le ministre Hubert. Elles l'accusent d'avoir une animosité contre le gouverneur du Hainaut et de refuser d'intervenir dans le conflit afin de lui faire endosser une responsabilité très grave (118).

*L'Avenir du Borinage* affirme encore que le ministre a "fait partie de certains conseils d'administration de société charbonnière (119), qu'il espère bien y retourner" et que, par conséquent, il n'ose désapprouver la conduite des patrons (120). La droite dénoncera ces attaques : "Songez-donc ! Comme il serait efficace, électoralement parlant, que cette irritation se transformât en fureur anticléricale" (121). *Le Progrès*, démocrate-chrétien montois, assure que les socialistes veulent renverser Hubert, sénateur pour Mons, et le remplacer par un sénateur libéral avec qui ils feraient alliance; "Et pour arriver à ce but, écrit le journal, ils n'hésitent pas à brouiller les cartes, à mentir effrontément et à laisser 35.000 ouvriers mineurs dans la misère" (122).

L'entente libérale-socialiste, qui, jusque là, avait été parfaite, devait bientôt se désagréger.

Le 6 février, Fulgence Masson, député libéral pour Mons, déclare à la Chambre que, le conflit se prolongeant démesurément, il serait raisonnable que les mineurs reprennent le travail. Les socialistes borains allaient réagir violemment. Ils étaient alors très pessimistes : ils venaient de subir la vague de violence, le boycottage du référendum et voilà que l'allié politique se désolidarisait d'eux. Pour se consoler, *L'Avenir du Borinage* écrit qu'un jour, on fera rendre gor-

(118) *La Gazette de Charleroi*, vendredi 12.1.1912, p. 3, col. 5, "Un ministre phénoménal". Il ne nous a pas été possible de trouver l'origine de cette assertion. Tout au plus peut-on souligner que le catholique conservateur Hubert avait exercé les fonctions de commissaire d'arrondissement à Mons jusqu'en 1900, date à laquelle Damoiseaux, démocrate-chrétien, le remplaça. Mademoiselle Damoiseaux, la fille du gouverneur qu'il nous a été donné de rencontrer récemment, se souvient, sans pouvoir en préciser l'origine, de la naissance d'un dissentiment entre son père et A. Hubert.

(119) Hubert fut administrateur et commissaire de différentes petites sociétés (H.-M. de LE COURT, *op.cit.*, p. 226). Il fut notamment commissaire de la S.A. des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons (*A.B.*, jeudi 25.1.1912, p. 1, col. 1 et 2 : A. LOMBARD, "L'armée révolutionnaire").

(120) *A.B.*, mercredi 24.1.1912, p. 1, col. 5 : A. DELATTRE, "Les responsabilités du ministre Hubert".

(121) *Le Patriote*, mardi 23.1.1912, p. 1, col. 4 : "La grève du Borinage et le cartel".

(122) *Le Progrès*, lundi et mardi 22 et 23.1.1912, p. 2, col. 3 et 4 : "Les responsabilités des chefs socialistes. M. le ministre Hubert".

ge aux patrons en nationalisant les charbonnages au nom de l'intérêt de tous. Il met ensuite les ouvriers en garde : "Il faut que les travailleurs comprennent que c'est à eux, et à eux seuls, — l'attitude de M. Masson l'atteste — qu'il appartient de jeter bas le Moloch capitaliste" (123).

Le 9 février, ému par le misère extrême qui régnait dans les familles de mineurs, le Conseil provincial vota, à l'unanimité, un subside de 50.000 francs (124). La presse libérale continue alors de se désolidariser des socialistes et elle critique ce vote : "Encourager officiellement la grève (...) n'est-ce pas aller trop loin et faire des deniers publics un usage inadmissible, partial, passionné et dangereux ?" (125), écrit le principal quotidien bruxellois. Et *Le Journal de Mons* souligne que donner 50.000 francs à 30.000 grévistes et leurs familles ne résout rien mais que cela "va laisser croire aux grévistes qu'ils ont absolument raison (...), qu'avec les aumônes, les secours, ils pourront vivre sans travailler" (126). La presse catholique, à qui le malaise de ses adversaires n'avait pas échappé, dénoncera le fossé qui sépare les libéraux des socialistes, démontrant ainsi le caractère superficiel du cartel : "Il y a (...) le spectacle de la division profonde qui existe entre les deux conjoints du cartel. Ah ! certes, dès que seule la religion est visée, socialistes et libéraux s'en vont bras-dessus bras-dessous, faisant des concessions humiliantes pour leurs principes économiques et politiques. Mais dès qu'ils voient qu'on fait mine de s'attaquer plus ou moins directement à leurs coffres-forts, oh ! alors, les gros bourgeois libéraux s'empres- sent de redevenir des autocrates intransigeants, incapables de comprendre les besoins, les nécessités des travailleurs" (127).

(123) *A.B.*, vendredi 9.2.1912, p. 1, col. 3 : "Impuissance gouvernementale".

(124) *Recueil des Procès-Verbaux des séances du Conseil provincial du Hainaut, développements, rapports, discussions, etc.*, Première partie officielle, Session ordinaire de 1912, Frameries, 1912, pp. 4-6.

(125) *L'Etoile Belge*, dimanche 11.2.1912, p. 2, col. 5 : "La grève subsidiée".

(126) Le journal dénonce les conseillers provinciaux libéraux qui ont peur de l'électeur ouvrier et qui n'osent pas agir comme ils devraient le faire. Cette accusation s'apparente avec celles formulées par le Comité central industriel de Belgique (cf. p. 442) (*Le Journal de Mons*, mercredi 14.2.1912, p. 2, col. 1 : "Le vote du Conseil provincial").

(127) *Le Pays Wallon*, jeudi 15.2.1912, p. 1, col. 4 : "La politique".

A la fin du conflit, lorsque la proposition qui devait mettre fin à la grève sera adoptée par la Chambre, l'entente du cartel sera restaurée : les journaux libéraux et socialistes attribueront au Roi — et même à la Reine — tout le mérite de la solution tandis que les journaux catholiques, eux, ne remercieront que le gouvernement. Nous sommes à la veille d'élections qui s'annoncent très ardues (128) : il ne peut être question pour les adversaires politiques de se faire la moindre concession !

*L'Avenir du Borinage* est emporté d'enthousiasme : "La grève se termine par une victoire ouvrière, et nous serions tentés, après avoir salué le courage héroïque de la population boraine, de crier : *Vive le roi !* en y ajoutant immédiatement un correctif : *Vive la République !*". "Il semble qu'Albert Ier veuille mériter une fois de plus le surnom de *roi socialiste* que certains cléricaux lui ont appliqué comme une offense" (129).

*Le Pays Wallon*, démocrate-chrétien, ridiculise l'opinion des gauches : "Le Roi ! Pourquoi pas le shah de Perse ?" (130). Ce même journal, dans un article intitulé "Hourra !", écrit : "Ce cri, nous le poussons en l'honneur du gouvernement catholique qui a mis toute sa sollicitude au service de la cause ouvrière, a amené la fin du conflit (...) et fait cesser la grève et la misère dans les noirs corons et les familles affolées" (131).

Cette version des faits allait, bien sûr, être contestée par les gauches : "*Le pays Wallon* (...) profite de l'occasion pour entonner le panegyrique de M. de Broqueville, c'est ce qui dépasse les bornes de l'allégresse permise" (132). *L'Avenir du Borinage*, critiquant *Le Progrès* (133) qui casse "l'encensoir sur le nez" des ministres, sou-

(128) Les ministres catholiques ne se font aucune illusion et s'attendent à une lutte acharnée : "La situation électorale est donc archiserrée et nous avons besoin du ban et de l'arrière ban de notre clientèle électorale" ! (A.G.R., *Papiers Schollaert-Helleputte*, dossier n° 164, Lettre de Pouillet à Helleputte, datée du 17.12.1911).

(129) *A.B.*, jeudi 15.2.1912, p. 1, col. 2 et 3 : Ph.V., "La victoire".

(130) *Le Pays Wallon*, samedi 17.2.1912, p. 1, col. 2 : "A propos de la grève".

(131) *Le Pays Wallon*, jeudi 15.2.1912, p. 1, col. 1 : P.J. LEBORAIN, "Hourra !".

(132) *L'Etoile Belge*, samedi 17.2.1912, p. 2, col. 2 et 3 : "Un peu de pudeur !".

(133) *Le Progrès*, jeudi 15.2.1912, p. 1, col. 2-4 : le journal remercie toutes les personnalités catholiques de l'heureuse issue du conflit. Les photographies des ministres Hubert et de Broqueville ainsi que celles des députés Delporte et Harnignies sont publiées.

ligne : "Ils auraient abondonné les ouvriers à eux-mêmes, sans oublier de leur envoyer des soldats et des gendarmes, si le roi ne leur avait forcé la main" (134).

En 1978, lors de la rédaction de notre mémoire, il était difficile de trancher la question de l'intervention royale : les archives qui auraient permis de le faire n'étaient pas disponibles, à savoir, celles du ministre Charles de Broqueville et celles du ministre Armand Hubert. Par ailleurs, l'archiviste du Palais royal, Monsieur Vandewoude, pensait que le Roi Albert ne tenait pas de notes relatives aux entretiens qu'il avait avec ses ministres et, en tout cas, il ne connaissait, à l'époque, aucun document susceptible de donner des indications utiles (135). L'hypothèse de l'intervention royale ne semblait pas devoir être écartée d'emblée. En effet, entre son avènement et la guerre 1914-1918, le Roi chercha à appuyer une ouverture à certaines vues de la gauche et c'est lui qui brusqua le départ de Schollaert, "dont la chute allait ouvrir des voies dans des directions modernes" (136). Ce n'était d'ailleurs pas la première fois qu'il était fait allusion à l'intervention d'Albert Ier dans un conflit social.

Lors de la grève qui toucha le bassin de Liège, en 1911, des bruits se firent déjà entendre, à la Chambre, à propos d'une intervention du roi et de la Reine (137). Enfin, dans une lettre adressée à de Broqueville et signée par J. Helleputte, nous voyons que le roi jouait effectivement un rôle dans la politique d'avant-guerre. Au début de 1913, alors que les socialistes préparaient une grève générale en faveur du suffrage universel, Helleputte écrit : "Le Roi insisterait auprès du gouvernement sur la nécessité d'accepter la révision dans un délai pas trop éloigné. La majorité du cabinet aurait cédé à ses instances. La

(134) A.B., vendredi 16.2.1912, p. 1, col. 1 et 2 : Ph.V., "Bluff !".

(135) Renseignements communiqués oralement. Nous remercions Monsieur Vandewoude de l'amabilité avec laquelle il a bien voulu répondre à nos questions.

(136) R. DEVLEESHOUWER, "Le Roi Albert et les partis", *Actes du Colloque Roi Albert, Commémoration nationale du centième anniversaire de la naissance du Roi Albert, 1875-1975*, Bruxelles, 1976, pp. 333-334. A propos de ce point particulier, on verra : J. PIRENNE, "Communication : Un mémoire du Roi Albert sur la chute du cabinet Schollaert (8 juin 1911)", *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, 5e série, t. LVII, Académie Royale de Belgique, 1971, pp. 432-448.

(137) N. DETHIER, *Centrale Syndicale des Travailleurs des Mines de Belgique. 60 Années d'Action, 1890-1950*, La Louvière, 1950, p. 132.

résistance serait due presque exclusivement à moi etc. M. Camille Huysmans est spécialement bien renseigné — par qui, je l'ignore — sur nos délibérations. Il déclare qu'il a confiance dans l'action du Roi" (138). Ce témoignage nous montre que, d'une part, le roi exerçait, dans certaines circonstances, des pressions sur les membres du gouvernement et, que, d'autre part, les socialistes étaient tenus au courant de ce rôle joué par le roi ainsi que des divers remous qu'il pouvait provoquer. Dans le contexte que nous avons ainsi esquissé, nous concluons que l'hypothèse de l'intervention d'Albert Ier dans le conflit borain au début de 1912, que l'on aurait pu tenir pour fantaisiste a priori, devenait plausible sinon vraisemblable.

Depuis la rédaction de notre mémoire, la publication de la correspondance du roi, sortie de presse tout récemment, permet enfin de trancher définitivement la question. En effet, dès le début du conflit, Albert Ier demande au chef de cabinet, Ch. de Broqueville d'essayer de concilier les parties (139). Un mois plus tard, lorsque cela sera chose faite, le roi remerciera le ministre d'avoir évité de trancher le conflit dans le sens des divisions de classes et d'avoir, par conséquent, sauvé la paix sociale (140).

## CONCLUSIONS

En 1912, les principales préoccupations du parti ouvrier s'effacent pour ne plus laisser place qu'à une seule d'entre elles; une nouvelle fois, c'est l'obtention du suffrage universel "pur et simple" qui devient l'objectif numéro un.

Socialistes et libéraux ayant conclu une alliance, leur cartel était persuadé de remporter la victoire aux élections de juin et avait pris la résolution d'instaurer le suffrage universel.

(138) A.G.R., *Papiers Schollaert-Helleputte*, dossier n° 65, Lettre de J. Helleputte à Ch. de Broqueville, datée du 27.1.1913, minute.

(139) D'après un témoignage oral recueilli par les auteurs, "la Reine insista vivement auprès de son époux pour qu'il intervînt dans le règlement de la question, au point de l'empêcher de dormir !".

(140) Voir : M.-R. THIELEMANS, E. VANDEWOUDE, *Le Roi Albert au travers de ses lettres inédites, 1882-1916*, Bruxelles, 1982, pp. 412-414, où l'on trouvera le texte de deux lettres adressées à de Broqueville par le Roi, les 12 janvier 1912 et 13 février 1912.

C'est à la veille de la campagne électorale que les mineurs du Borinage devaient s'animer et déclencher une grève pour une simple question de modalité du paiement des salaires; cette grève devait durer six semaines et entamer sérieusement, sinon épuiser, les fonds des syndicats borains. La presse allait rapidement s'emparer de l'événement et le commenter abondamment.

Afin de ménager le cartel, les journaux libéraux et socialistes s'efforcent de conjuguer leurs efforts contre l'adversaire commun, le parti catholique. Mais, bientôt, des failles dans l'entente devaient apparaître et les journaux pro-gouvernementaux n'allaient pas manquer de les exploiter. La grève se prolongeant, les libéraux conseillent aux mineurs la reprise du travail, conseil contre lequel s'insurgent les socialistes.

Après la grève, l'entente libérale-socialiste est restaurée : les libéraux et les socialistes remercient unanimement le Roi Albert Ier pour son initiative, tandis que les catholiques n'attribuent tout le mérite du geste qu'à leurs ministres.

Cette grève dévoile bien les préoccupations du monde industriel à la veille de la première guerre mondiale. Les mineurs ayant obtenu, en quelques années seulement, une législation dont aucun autre secteur ne pouvait encore se prévaloir, les "patrons charbonniers" craignent que les prix de revient n'augmentent et que la concurrence étrangère ne ruine leurs entreprises.

En 1912, les principaux responsables du parti ouvrier s'effacent devant les leaders locaux qui étaient théoriquement plus à même de régler le conflit; ces responsables, jouissant d'une large autonomie, essaient d'adopter une stratégie leur permettant de s'imposer et des rivalités apparaissent alors entre certains leaders.

L'action des syndicats chrétiens, "les Francs-Mineurs", doit aussi être soulignée; ils déploient énormément d'efforts pour tenter de régler le litige et tentent, en vain, de négocier avec les patrons ainsi que de mener une action avec les socialistes.

Enfin, les pouvoirs publics, encouragés par le Roi, essaient aussi de trouver la solution du conflit. Néanmoins, malgré les pressions exercées dans ce sens par certains socialistes, ils n'oseront pas intervenir directement et de façon contraignante sur les entreprises boraines.

Finalement, le 12 février 1912, le ministre Armand Hubert propose à la Chambre une loi qui, votée le même jour, apaise enfin les esprits, sans que ni les patrons ni les ouvriers ne s'avouent vaincus.

DE MIJNWERKERSSTAKING IN DE BORINAGE IN 1912

door

Alain JOURET

SAMENVATTING

Op 5 juni 1911 werd in de Senaat de wet op de mijnwerkerspensioenen gestemd, waardoor aan de mijnwerkers boven de 60 jaar een jaarlijks pensioen van 360 fr. werd toegekend. De gelden voor de pensioenen moesten uit een driedelige bijdrage gehaald worden : een gedeelte van de staat, een deel van de onderneming en één van de arbeider. De afhoudingen van het loon der arbeiders moesten door de onderneming zelf gedaan worden. De Steenkolenassociatie van het Westen van Bergen (Association Houillère du Couchant de Mons) besliste dat de arbeiders voortaan niet meer elke zaterdag zouden betaald worden, zoals dat sinds onheuglijke tijden in de Borinage gebruikelijk was, maar om de veertien dagen. Deze wijziging had tot doel de vereiste berekeningen der afhoudingen te vereenvoudigen.

Begin december 1911 werd de beslissing van de industriële associatie aan de arbeiders officieel meegedeeld door middel van aanplakbrieven en het nieuwe werkhuisreglement zou op 1 januari 1912 van kracht worden.

*L'Avenir du Borinage*, socialistisch orgaan voor de streek van Bergen, reageerde heftig op dit bericht en organiseerde zelfs een campagne voor het behoud van de wekelijkse uitbetaling, die toen overigens ook door alle andere Belgische bekkens werd geëist.

De volksvertegenwoordigers voor de Borinage vroegen Armand Hubert, minister van Industrie en Arbeid, om tussenbeide te komen, maar deze gaf aan de Gouverneur van Henegouwen, Maurice Damoiseaux, opdracht met de vertegenwoordigers van de Steenkolenassociatie te gaan praten. Na afloop van deze bijeenkomst verklaarde de gouverneur dat de werkgevers geen duimbreed weken en dat er van hen niets te verwachten was.

Daarop werd door de socialisten een referendum "voor of tegen de staking" gehouden en de staking brak los op 2 januari 1912.

Gedurende de hele staking hadden talrijke onderhandelingen plaats, maar, ondanks alle druk die op hen werd uitgeoefend, weigerden de industriëlen in te gaan op de eisen van de arbeiders. In weerwil van de steeds toenemende ellende bleven de mijnwerkers even onwrikbaar.

Beide partijen bleven tot het einde toe bij hun standpunt, tot een lichte wetswijziging het geschil tenslotte oploste.

Deze staking aan de vooravond van de verkiezingen van juni 1912, werd al spoedig politiek uitgebuit : om de socialistisch-liberale coalitie te vrijwaren bundelden de linkse kranten hun krachten tegen de katholieke partij. Nochtans kwamen er weldra barsten in deze samenhangigheid : daar de staking bleef aanslepen gaven de liberalen aan de arbeiders de raad het werk te hervatten, waartegen de socialisten zich verzetten. Op het einde van de staking verzoenden de twee linkse partijen zich en zij dankten unaniem Koning Albert voor zijn geslaagde tussenkomst, terwijl de katholieken de verdiensten van de oplossing alleen aan hun eigen ministers toeschreven.

Alain JOURET

## THE STRIKE OF THE BORINAGE MINERS IN 1912

by

Alain JOURET

### SUMMARY

On June 5, 1911 the Senate passed the bill on the miners' pensions : the colliers over 60 were guaranteed an annual pension of 360 francs. The pension-funds were to come from a triple contribution : one made by the state, one by the enterprise and one by the worker. The deductions from the workers' salaries were to be effected by the enterprise itself. The Association Houillère du Couchant de Mons (Coal Association of Western Mons) decided that henceforth the workers would no longer be paid every Saturday as had always been customary in the Borinage, but every fortnight, a modification meant to simplify the necessary calculations of the deductions.

The decision of the industrial association was officially announced to the workers by means of public notices at the beginning of December, 1911 and the new internal regulation was to take effect on January 1, 1912.

*L'Avenir du Borinage*, socialist organ of the Mons region, reacted vehemently to this news-item and even organized a campaign for the retention of the weekly payment, which was then claimed by all the other Belgian basins.

The representatives of the Borinage insisted on the intervention of Armand Hubert, Minister of Industry and Labour, but the latter instructed the Governor of Hainault, Maurice Damoiseau, to meet with the spokesmen of the Coal Association. At the end of this meeting the governor declared that the employers were adamant and that nothing was to be expected from them.

A referendum "for or against the strike" was then organized by the Socialists and the strike broke out on January 2, 1912.

All through the strike numerous negotiations took place, but in spite of all the pressure exerted on them, the industrialists refused to yield to the workers' demands, while the labourers, though increasingly poverty-stricken, took the same hard line.

The two parties stuck to their positions till the end, when a small alteration in the act eventually settled the issue.

This strike, which occurred on the eve of the elections in June, 1912, was of course soon exploited politically : in order to save the socialist-liberal coalition, the leftist newspapers did their utmost to unite their efforts against the catholic party. This harmony, however, soon broke up : as the strike went on the liberals advised the labourers to resume work, to which the socialists were firmly opposed. At the end of the strike the two leftist parties were reconciled : they unanimously thanked King Albert for his fortunate intervention in the conflict, whereas the catholics credited only their own ministers with the solution.

Alain Jouret, 70, rue A. Patte, 7270 Dour